

# PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
Le 19 mai 2008

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 19 mai 2008 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers, Julie Jones, Jean-Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire, Réal Ouimette. Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres. Le but de la rencontre est de discuter du résultat de la soumission pour les travaux d'assainissement des eaux.

## 2.0 RÉSULTAT DE SOUMISSION – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

19-05-08/109

Considérant que le résultat du plus bas soumissionnaire est de 3 409 436.33 \$ présenté par Excavation Toulouse Inc.;

Considérant que l'ensemble du projet excluant l'achat des terrains est évalué à 4 156 804.34 \$

Considérant que l'achat des terrains est évalué à un maximum de 200 000 \$;

Considérant que le projet inclus des travaux de l'ordre de 521 499.44 \$ relatif à l'aqueduc et d'égout qui ne sont pas requis par les travaux d'assainissement, mais qui sont souhaitables étant donné l'ampleur des travaux;

Considérant qu'une intervention est requise à court terme sur les conduites d'égouts d'où un indice de dégradation qualifié élevée sur les segments de rues qui feront l'objet de travaux d'assainissement;

Considérant que les conduites d'aqueduc sont de type transite et que les travaux d'assainissement risquent de fragiliser le système;

Considérant que ces travaux permettront de faire des économies substantielles étant donné qu'ils se feront à même les travaux d'assainissement;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le projet dans son ensemble évalué à 4 156 804.34 \$ tel que prévu dans le document produit par Teknika HBA intitulé « Répartition des coûts du projet par programme de subvention /Excavation Toulouse Inc.

Le Maire est autorisé à faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin d'obtenir les subventions requises et minimiser les coûts pour les usagers du réseau.

# PROCÈS VERBAUX



19-05-08/110

## 2.0 SERVICES DES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES – DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE.

Considérant la résolution ci-haute;

Considérant que la soumission de Toulouse Excavation Inc. est de 500 000 \$ plus basse que le deuxième plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de mandater le maire à écrire une lettre à la direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de la métropole, à l'attention de notre chargé de projet, M. Pierre Richer, afin que le projet soit accepté dans son ensemble et dans les meilleurs délais.

19-05-08/111

## 3.0 SOIRÉE D'INFORMATION À L'INTENTION DE LA POPULATION

Considérant les nouveaux développements relatifs au projet d'assainissement des eaux et ses conséquences financières pour les usagers du réseau d'égout;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de convoquer les usagers du réseau d'égout à une soirée d'information qui aura lieu dès que les travaux seront approuvés et les subventions confirmées par les instances gouvernementales.

## 3.0 AVIS DE MOTION

### 3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 99 - DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR PAYER UNE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE

Avis de motion est donné par la Conseillère Julie Jones qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet de décréter un emprunt pour payer la somme manquante liée à l'exécution de l'objet du règlement no 91 et dont aucune dépense excédentaire n'est encore effectuée.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

## 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

19-05-08/112

## 5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité la session est levée à 20h30.

---

Maire

Secrétaire-trésorière.